

**le 22 juillet 2011**

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 DDEEES 192** Subvention à l'Université Paris 6 Pierre et Marie Curie pour l'organisation du colloque commémorant la figure et l'oeuvre d'Evariste Galois.

**M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.**

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'Université Paris 6 Pierre et Marie Curie;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'Université Paris 6 Pierre et Marie Curie.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 23, chapitre 65, nature 65738, ligne VF 55014 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2011.